



Déplacement pour état des lieux d'un locataire sortant.

Par franc, le **03/11/2020** à **20:56**

Bonjour.

Je suis propriétaire d'un appartement que je loue à 6kms de mon domicile.

Le locataire actuel quitte ce logis le 06 novembre 2020 et un nouveau locataire occupera ce logement le 10 novembre 2020.

Il faut donc que je me déplace à deux reprises.

L'attestation de déplacement dérogatoire ne prévoit pas ce cas de figure.

La gendarmerie m'indique que je risque d'être verbalisé si je suis contrôlé.

Quelle administration puis-je contacter pour évoquer mon obligation ?

Merci pour vos informations.